

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

Procès-verbal de la **session ordinaire** du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Bécancour, **séance 11 janvier 2012**, tenue à Ville de Bécancour (secteur Gentilly – salle Yvon-Guimond) à **20h00** sous la présidence de M. Maurice Richard, préfet de la MRC de Bécancour et maire de ville de Bécancour, à laquelle sont représentées les municipalités suivantes :

Ville de Bécancour	- M. Fernand Croteau, représentant - M. Mario Gagné, représentant
Deschailons-sur-Saint-Laurent	- M. Christian Baril, maire
Fortierville	- M. Normand Gagnon, maire
Lemieux	- M. Jean-Louis Belisle, maire
Manseau	- M. Guy St-Pierre, maire
Parisville	- M. Maurice Grimard, maire
Sainte-Cécile-de-Lévrard	- M. Simon Brunelle, maire
Sainte-Françoise	- M. Mario Lyonnais, maire et préfet suppléant
Sainte-Marie-de-Blandford	- M. Louis Martel, maire
Sainte-Sophie-de-Lévrard	- M. Jean-Guy Beaudet, maire
Saint-Pierre-les-Becquets	- M. Jean-Guy Paré, maire
Saint-Sylvère	- M. Claude Beaudoin, maire

et tous formant quorum.

N'est pas représentée :

Assistent également à cette séance :

M. André Roy, directeur général et secrétaire-trésorier
Mme Line Villeneuve, secrétaire-trésorière adjointe

1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Maurice Richard souhaite une excellente année 2012 à toutes les personnes présentes.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après l'ouverture de la séance, on procède à la lecture du projet d'ordre du jour.

**RÉSOLUTION # 2011-12-1
adoption de l'ordre du jour**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Guy Paré

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit accepté tel quel en laissant l'item AFFAIRES NOUVELLES ouvert.

ADOPTÉE

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
5. ÉLECTIONS
 - 5.1 Nomination du président et secrétaire d'élection
 - 5.2 Élection du préfet
 - 5.3 Nomination du préfet suppléant
6. INTERVENANTS
 - 6.1 CLD
 - 6.1.1 Pacte rural
7. FINANCES
 - 7.1 Liste des recettes et déboursés
 - 7.2 Liste des comptes à payer
8. ADMINISTRATION
 - 8.1 Confirmation d'emploi – direction générale
 - 8.2 Correspondance
9. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 - 9.1 Avis de motion – modification du schéma
 - 9.1.1 Zones exposées aux glissements de terrain
 - 9.1.2 Modification des périmètres d'urbanisation
 - 9.1.3 Matières résiduelles fertilisantes
 - 9.1.4 Îlots déstructurés
 - 9.2 Demande à portée collective – volet 2
 - 9.2.1 Rencontre de travail
10. GÉNÉRAL
 - 10.1 Cours d'eau
 - 10.2 Invitations / colloques

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

- 10.3 Demande d'aide financière et/ou d'appui
 - 10.3.1 Avance de fonds – subvention CKBN
- 10.4 Dossier Desjardins - entente hors cour
- 10.5 Convention de travail des employés de la MRC
- 10.6 Cas de pyrrhotite – mandat à Ville de Bécancour
- 10.7 Achat d'une génératrice - SSIRMRCB
- 11. AFFAIRES NOUVELLES
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

**RÉSOLUTION # 2012-01-02
adoption du procès-verbal – séance du 23 novembre 2011**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le procès-verbal de la séance du 23 novembre 2011 soit accepté tel quel avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

5. ÉLECTIONS

5.1 Nomination du président et secrétaire d'élection

**RÉSOLUTION # 2012-01-03
nomination du président et secrétaire d'élection**

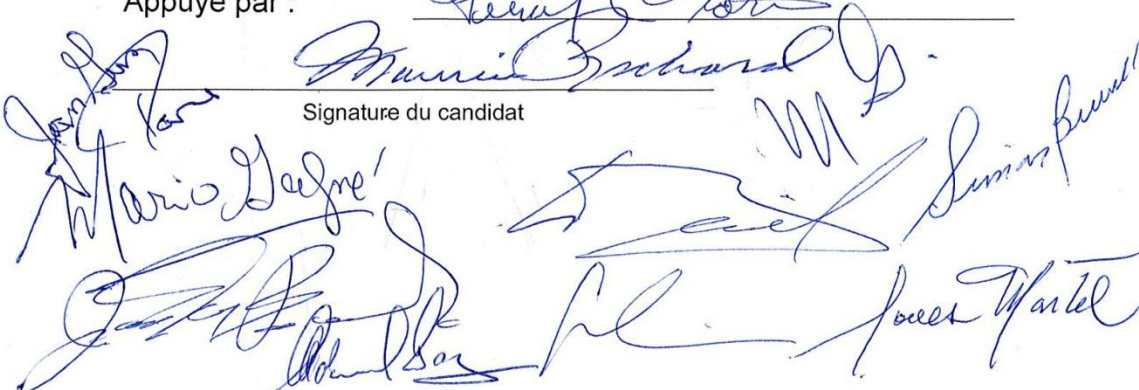
SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que M. André Roy agisse à titre de président d'élection et que Mme Line Villeneuve agisse comme secrétaire d'élection.

ADOPTÉE

5.2 Élection du préfet

Le président d'élection reçoit un seul bulletin de présentation. Ce dernier est conforme.

BULLETIN DE PRÉSENTATION au poste de PRÉFET	
Nom du candidat :	<u>Maurice Richard</u>
Proposé par :	<u>Claude Beaudoin</u>
Appuyé par :	<u>Stéphane Poirier</u>
Signature du candidat	<u>Maurice Richard</u>
	

Le président d'élection déclare que M. Maurice Richard est élu préfet pour une période de 2 ans. M. Richard accepte les résultats d'élection.

M. Richard tient aussi à remercier les membres du conseil pour leur confiance et les assure de son entière collaboration.

ASSERMENTATION

Je, soussigné Maurice Richard, affirme solennellement que j'exercerai ma fonction de préfet conformément à la Loi, avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la MRC et des municipalités, contribuables et population qui la composent.

Maurice Richard, préfet

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour

5.3 Nomination du préfet suppléant

Le président d'élection reçoit un seul bulletin de présentation. Ce dernier est conforme.

BULLETIN DE PRÉSENTATION au poste de PRÉFET - ADJOINT	
Nom du candidat :	<u>MARIO LYONNAIS</u>
Proposé par :	<u>Christian Baril</u>
Appuyé par :	<u>Claude Beaudoin</u>
	<u>[Signature]</u>
Signature du candidat	
<u>[Signature]</u> <u>Jean-Louis Belisle</u> <u>[Signature]</u> <u>Dominique</u>	

RÉSOLUTION # 2010-01-4
nomination du préfet suppléant

CONSIDÉRANT qu'un seul bulletin a été présenté;

CONSIDÉRANT que M. Mario Lyonnais accepte la charge de préfet suppléant;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Louis Belisle

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que M. Mario Lyonnais soit nommé préfet suppléant pour une période de 2 ans.

ADOPTÉE

M. Lyonnais tient à remercier les membres du conseil de leur confiance et de leur appui.

ASSERMENTATION

Je, soussigné Mario Lyonnais, affirme solennellement que j'exercerai ma fonction de préfet suppléant conformément à la Loi, avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la MRC et des municipalités, contribuables et population qui la composent.

Mario Lyonnais, préfet suppléant

6. INTERVENANTS

6.1 CLD

6.1.1 Pacte rural

RÉSOLUTION # 2012-01-5
préparation de dossier et preuve de prix

CONSIDÉRANT la résolution # 2009-04-80;

CONSIDÉRANT la rencontre de travail des membres du conseil maires du 7 décembre dernier;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- 1- allouer au promoteur un montant de l'ordre de 10% du coût total du projet, jusqu'à concurrence de 1 000 \$, pour la préparation d'un dossier de demande d'aide financière;
- 2- exiger deux preuves de prix pour toute dépense supérieure à 1 000 \$;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

3- aucune preuve de prix n'est exigée pour toute dépense de 1 000 \$ ou moins.

ADOPTÉE

M. André Roy mentionne que le montant de la précédente résolution était de 500 \$.

7. FINANCES

7.1 Liste des recettes et déboursés

Les recettes, pour la période du 24 novembre 2011 au 9 janvier 2012, sont de 70 000 \$ (TPS TVQ, volet II, vente de bois, frais mensuels du CLD, permis d'abattage, cours d'eau).

Les déboursés pour la même période sont de 340 400 \$ (rémunération, déplacements, DAS, entretien équipement, climatisation poste SQ, honoraires juridiques, plan de développement, cours d'eau, aliments, entretien réseau fibre optique, produits d'entretien poste SQ, animation bibliothèques, coupe de bois, programmes de rénovation, téléphone, électricité poste SQ et lots intra, internet, pacte rural, location station totale, avis publics, évaluation foncière, déneigement poste SQ, entente 911, formation, messagerie, bourse PDZA, calendrier 2012, avance à CKBN, location équipements, loyer local MRC).

7.2 Liste des comptes à payer

**RÉSOLUTION # 2012-01-6
acceptation des comptes à payer au 11 janvier 2012**

CONSIDÉRANT le certificat de disponibilité général émis en janvier 2012;

CONSIDÉRANT les explications reçues;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Louis Belisle

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer le paiement des factures dues au 11 janvier 2012, ainsi qu'il suit :

FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT	TOTAL
Ass. géomatique municipale	cotisation 2012	114,98	114,98
Papeterie du Sagittaire	fournitures	67,23	67,23
FQM	cotisation 2012	8 823,12	8 823,12
Publications CCH	abonnement Code (2)	560,70	560,70
Bélitec	papier en rouleau	217,82	217,82
Excavations Cyrenne	CE rivière Grand St-Louis	455,70	455,70
Québec municipal	abonnement 2012	574,87	574,87
Cliptel	filtrage courriels (2 mois)	125,88	125,88
Éditions Yvon Blais	livre – éléments logistiques	108,57	212,42
	abonnement LAU annotée	103,85	
Féd. chasseurs et pêcheurs	cotisation 2012	150,00	150,00
Sogetel inc.	entretien réseau	2 937,34	2 934,34
Les Arts et la Ville	cotisation 2012	300,00	300,00
TOTAL			14 537,06 \$

ADOPTÉE

8. ADMINISTRATION

8.1 Confirmation d'emploi – direction générale

**RÉSOLUTION # 2012-01-7
direction générale
confirmation d'emploi**

CONSIDÉRANT l'embauche de M. André Roy à titre de directeur général de la MRC et du CLD le 9 mai dernier;

CONSIDÉRANT que la période de probation de 6 mois est terminée;

CONSIDÉRANT les commentaires positifs reçus par le préfet de la part des membres du conseil;

SUR PROPOSITION de Monsieur Jean-Guy Paré

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de confirmer l'emploi de M. André Roy comme directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Bécancour et directeur général du CLD de la MRC de Bécancour selon les termes de la résolution # 2011-05-112.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le préfet à signer le contrat d'embauche de M. André Roy pour et au nom de la MRC de Bécancour.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

ADOPTÉE

8.2 Correspondance

- 24) *MRNF : demande à la MRC de manifester son intérêt pour la conversion de sa convention en forêt de proximité.* M. André Roy explique que la MRC a déjà une entente avec le ministère pour la gestion des lots intramunicipaux (Manseau, Ste-Françoise, Ste-Marie de Blandford). Le ministère est actuellement à réviser toutes les ententes intervenues avec les MRC pour les transformer en convention. La MRC doit manifester son intérêt en la matière. La politique sur les forêts de proximité sera adoptée au printemps 2012.

RÉSOLUTION # 2012-01-8

conversion des conventions de gestion territoriale en forêts de proximité

CONSIDÉRANT que le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune propose de convertir les actuelles conventions de gestion territoriale en forêts de proximité;

CONSIDÉRANT que la convention de gestion territoriale de la MRC prendra fin le 31 mars 2013;

CONSIDÉRANT que la MRC de Bécancour désire poursuivre ses interventions sur les lots intramunicipaux (Manseau, Sainte-Françoise, Sainte-Marie-de-Blandford);

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Louis Belisle

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la MRC de Bécancour manifeste son intérêt pour la conversion de l'actuelle convention de gestion territoriale en forêts de proximité.

ADOPTÉE

- 25) *Solidarité rurale consultation publique le 7 février 2012 à Baie-du-Febvre (théâtre Belcourt) : demande une rencontre avec le préfet et préfet suppléant lors d'un souper précédant la rencontre.* M. Maurice Richard explique que la Politique nationale de la Ruralité, d'où découle le Pacte rural, est une initiative de Solidarité rurale dont le bureau-chef est situé à Nicolet. Il rappelle que le Pacte rural permet à la MRC d'offrir des financements importants à divers projets municipaux. Il ajoute que cette forme de financement est très importante puisqu'elle est très peu normée. Il est donc important que les élus assistent à cette consultation publique pour manifester leur intérêt pour la poursuite de cette démarche.

9. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

9.1 Avis de motion – modification du schéma

9.1.1 Zones exposées aux glissements de terrain

Cette modification au schéma vise à inclure la nouvelle cartographie gouvernementale du ministère de la Sécurité publique ainsi que le cadre normatif afférent.

M. Christian Baril demande ce qu'il advient de Deschaillons et Saint-Pierre où ces nouvelles normes englobent une très grande partie des propriétés. M. André Roy répond que des pourparlers sont actuellement en cours avec le ministère pour trouver une solution à cette problématique très particulière. Mais, entretemps, ces nouvelles normes doivent être incluses au schéma pour éviter son désaveu.

AVIS DE MOTION

M. Jean-Louis Belisle donne avis qu'un projet de règlement sera présenté, lors d'une prochaine séance, pour le modifier le schéma d'aménagement et de développement en regard des zones exposées aux glissements de terrain afin d'introduire la nouvelle cartographie gouvernementale et le cadre normatif afférent.

9.1.2 Modification des périmètres d'urbanisation

AVIS DE MOTION

M. Guy St-Pierre donne avis qu'un projet de règlement sera présenté, lors d'une prochaine séance, pour modifier le schéma d'aménagement et de développement en regard des périmètres d'urbanisation des municipalités de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Sainte-Françoise et Sainte-Sophie-de-Lévrard afin d'introduire les dispositions des décisions rendues par la CPTAQ relativement aux demandes d'exclusion de la zone agricole formulées par ces municipalités et pour ajuster, pour chacune des municipalités de la MRC, les limites des périmètres d'urbanisation avec les limites fournies par la CPTAQ.

9.1.3 Matières résiduelles fertilisantes

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

AVIS DE MOTION

M. Mario Lyonnais donne avis qu'un projet de règlement sera présenté, lors d'une prochaine séance, pour modifier le schéma d'aménagement et de développement en regard des matières résiduelles fertilisantes afin de modifier les dispositions régissant l'entreposage et l'épandage des matières résiduelles fertilisantes sur le territoire (RCI no.333).

9.1.4 Îlots déstructurés

M. Normand Gagnon s'inquiète de ce qui peut se produire au niveau de l'évaluation foncière de ces terrains. Il donne en exemple ce qui s'est produit à Saint-Antoine-de-Tilly où la valeur de ces îlots a augmenté de façon remarquable alors qu'aucune construction ne s'y est encore produite.

M. Mario Lyonnais mentionne que le cas de Saint-Antoine est un peu particulier en raison de la position géographique (bord du fleuve). Il est peu probable qu'une telle situation se produise à Sainte-Françoise ou Fortierville. M. André Roy ajoute que l'évaluateur a été contacté sur le sujet afin qu'il puisse déjà songer à la façon de traiter ces lots particuliers.

AVIS DE MOTION

M. Jean-Guy Paré donne avis qu'un projet de règlement sera présenté, lors d'une prochaine séance, pour modifier le schéma d'aménagement et de développement en regard de la construction résidentielle en zone agricole afin d'introduire les dispositions de la décision rendue par la CPTAQ le 15 juin 2011, conformément au consensus établi entre les parties concernées (RCI no.332).

9.2 Demande à portée collective – volet 2

9.2.1 Rencontre de travail

M. André Roy explique que cette rencontre servira à déterminer quels partenaires la MRC entend s'affilier dans cette démarche. La rencontre aura lieu le 31 janvier prochain à 13h00 à la MRC.

10. GÉNÉRAL

10.1 Cours d'eau

10.2 Invitations / colloques

10.3 Demande d'aide financière et/ou d'appui

10.3.1 Avance de fonds – subvention CKBN

**RÉSOLUTION # 2012-01-9
avance de fonds CKBN**

CONSIDÉRANT l'adoption des prévisions budgétaires 2012;

CONSIDÉRANT que les sommes demandées (35 000 \$) sont portées aux dites prévisions budgétaires;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Gagné

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'autoriser le versement des avances pour l'aide financière prévue aux prévisions budgétaires à l'organisme Radio communautaire CKBN :

- 1^e versement de 4, le 21 décembre 2011 : 8 000 \$
- 2^e versement de 4, le 10 janvier 2012 : 10 000 \$

ADOPTÉE

10.4 Dossier Desjardins - entente hors cour

M. André Roy explique que l'entente hors cour intervenue entre les parties vise la remise en état des lieux dans un délai de 12 mois, soit au plus tard le 1^{er} décembre 2012. Elle est assortie d'une garantie sur les végétaux installés pour éviter l'érosion du talus et de la coulée.

**RÉSOLUTION # 2012-01-10
entente hors cour**

CONSIDÉRANT l'inscription à la Cour Supérieure du Québec d'une demande de la MRC de Bécancour adressée aux propriétaires 2150, route Marie-Victorin, à Deschaillons-sur-Saint-Laurent ;

CONSIDÉRANT que la MRC considère que les usages et ouvrages réalisés par les propriétaires sur cette propriété sont illégaux et dérogoires au Règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Bécancour;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

CONSIDÉRANT les discussions entreprises entre la MRC et les propriétaires;

CONSIDÉRANT la participation active des avocats des deux parties à ces discussions;

CONSIDÉRANT la volonté des parties de solutionner le litige;

CONSIDÉRANT les termes de l'entente intervenue le 1^{er} décembre 2011;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'autoriser le directeur général de la MRC à signer le document intitulé «TRANSACTION» pour et au nom de la MRC de Bécancour.

ADOPTÉE

10.5 Convention de travail des employés de la MRC

**RÉSOLUTION # 2012-01-11
convention de travail des employés de la MRC
modification de l'horaire de travail**

CONSIDÉRANT la résolution # 2011-10-231 ;

CONSIDÉRANT la modification des heures d'ouverture des bureaux de la MRC soit de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h45 du lundi au jeudi, et de 8h00 à 12h00 le vendredi;

CONSIDÉRANT l'impact de cette modification sur les heures de travail des employés de la MRC ;

CONSIDÉRANT que cette mesure s'applique depuis le 9 janvier 2012 ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Normand Gagnon

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de modifier le point #10 de ladite convention de travail en y inscrivant le nouvel horaire de travail du personnel de la MRC.

ADOPTÉE

M. André Roy ajoute que cette modification n'entraîne aucune modification du nombre d'heures travaillées dans la semaine, soit 35.

10.6 Cas de pyrrhotite – mandat à Ville de Bécancour

**RÉSOLUTION # 2012-01-12
programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite (SHQ)
mandat à Ville de Bécancour**

CONSIDÉRANT que la Société d'Habitation du Québec a mis sur pied un programme d'aide pour les propriétaires dont la résidence est endommagée par la pyrrhotite;

CONSIDÉRANT que, pour l'instant, seul le territoire de la Ville de Bécancour est touché par le problème de pyrrhotite;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun que Ville de Bécancour puisse signer l'entente avec la SHQ pour la délivrance de ce programme et ce, pour l'ensemble du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT que Ville de Bécancour est déjà partenaire pour la SHQ dans le cadre du programme Rénovation Québec;

EN CONSÉQUENCE,

SUR PROPOSITION DE Monsieur Simon Brunelle

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que Ville de Bécancour soit mandatée pour délivrer le programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite de la Société d'Habitation du Québec et ce, pour l'ensemble du territoire de la MRC de Bécancour.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la MRC autorise la Ville de Bécancour à signer l'entente avec la Société d'Habitation du Québec.

ADOPTÉE

10.7 Achat d'une génératrice - SSIRMRCB

Voici la liste des fournisseurs qui ont répondu à l'invitation de soumissionner pour la génératrice selon les spécifications données par M. Robert Bernier, directeur incendie du SSIRMRCB :

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

Fournisseurs	Prix	Livraison	TPS (5%)	TVQ (8.5%)	Total
Michel Maheu Sport (Victoriaville)	2 399.00 \$	1.50/Km	119,95 \$	214,11 \$	2 733,06 \$
Atelier Réjean Tétrault (St-Pierre-les-Becquets)	2 399.00 \$	100 \$	124,95 \$	223,04 \$	2 846,99 \$
Machineries Baron et Tousignant (Trois-Rivières)	2 350.00 \$	50 \$	120,00 \$	214,20 \$	2 734,20 \$
Major Mini-Moteurs (Trois-Rivières)	2 154,71 \$	inclus	107,74 \$	192,31 \$	2 454,76 \$
P'tits Moteurs (Ste-Croix)	2 399.00 \$		119,95 \$	214,11 \$	2 733,06 \$
Garage Jean-Noël Leblanc (Ste-Françoise)	2 425.00 \$		121,25 \$	216,43 \$	2 762,68 \$

**RÉSOLUTION # 2012-01-13
achat d'une génératrice pour le SSIRMRCB**

CONSIDÉRANT QUE le SSIRMRCB a besoin d'une génératrice pour prendre la relève du système électronique installé par CAUCA au bureau de Ste-Sophie-de-Lévrard en cas de panne électrique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Major Mini-Moteurs;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 3 700 \$ est prévu au poste budgétaire #23-030-00-725 pour en faire l'acquisition en 2012;

CONSIDÉRANT QUE le taux de TVQ est passé à 9.5% au 1er janvier 2012 et que les soumissions ont été faites en 2011, un ajustement de 22,62 \$ est à prévoir, ce qui porte le prix à 2 477.38 \$;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER d'autoriser M. Robert Bernier à faire l'achat de la génératrice chez Major Mini-Moteurs au montant de 2 477.38 \$.

ADOPTÉE

M. Christian Baril mentionne que pour l'achat de d'équipements qui ne sont pas dispendieux, les soumissions devraient se limiter aux fournisseurs potentiels du territoire de la MRC.

11. AFFAIRES NOUVELLES

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Françoise Brunelle demande si, lors de l'achat d'un terrain, le propriétaire ou le notaire sont tenus de mentionner la présence d'un puits de forage à proximité. M. Maurice Richard répond par la négative. Il ajoute cependant que c'est un renseignement que les municipalités peuvent détenir et qu'il leur est permis de donner sans problème.

M. Bob Lemay tient à féliciter la Ville de Bécancour pour ses efforts relatifs à la sécurité des citoyens par l'installation d'un système de communication d'urgence. Dans un autre ordre d'idées, il mentionne qu'en décembre 2005, les gazières avaient affirmé qu'aucun cas de contamination de nappe phréatique ne surviendrait au Québec comme ça été le cas en Pennsylvanie. Cependant, on apprenait dernièrement qu'une nappe phréatique a bel et bien été contaminée et aucune information n'est disponible pour connaître l'emplacement de cette nappe. M. Maurice Richard mentionne que les municipalités n'ont reçu à date aucune indication que cette nappe pouvait se trouver sur le territoire de la MRC.

Il ajoute aussi que le professionnel chargé de faire cette étude a admis que le problème relevé pouvait fort bien s'être produit avant la fracturation du puits puisqu'aucune étude antérieure n'avait été produite. Il ajoute que même si aucune activité ne semblent avoir lieu sur les puits du territoire de la Ville, cette dernière continue tout de même de procéder aux inspections périodiques.

M. Claude Beaudoin demande si des municipalités ont adopté la réglementation produite par la municipalité de Saint-Bonaventure, soit le *Règlement déterminant les distances séparatrices pour protéger les puits artésiens et de surface dans la municipalité de Saint-Bonaventure et régissant l'usage et le transport sur les chemins municipaux de produits susceptibles de compromettre la qualité de l'eau, l'environnement ou la santé et le bien-être général des résidents de la municipalité*. M. Christian Baril mentionne que Deschailons-sur-Saint-Laurent a donné avis de motion. M. Jean-Louis Belisle ajoute que la municipalité de Lemieux a adopté ce règlement en décembre dernier.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

M. Claude Beaudoin mentionne que la municipalité de Saint-Sylvère a soumis ce projet de règlement à son aviseur légal et que ce dernier a suggéré de ne pas l'adopter en raison des représailles que la municipalité pourrait connaître. M. Bob Lemay mentionne que l'avocat qui a préparé cette réglementation, Me Richard E. Langelier, docteur en droit et en sociologie, se dit prêt à rencontrer les intéressés pour fins d'information.

M. Maurice Richard remercie tous les participants à la séance.

13. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

**RÉSOLUTION # 2012-01-14
levée de la séance**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Claude Beaudoin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la présente séance soit levée (20h55).

ADOPTÉE

Maurice Richard
Préfet

André Roy, *MBA*
Directeur général et secrétaire-trésorier

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**